



## Commune d'ALTHEN DES PALUDS

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2024

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la délibération en date du 12/12/2016 relative à la détermination des ratios promouvables,  
Vu l'arrêté en date du 06/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AMIR Nawalle	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme MONTAUD Véronique	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

**Promouvables :****Promus :**

Nombre de femmes : 3	Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
<b>Total : 3</b>	<b>Total : 2</b>

**Article 2 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage (16 avenue Feugères CS 88010 34941 Nîmes – [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera transmis au centre de gestion de Vaucluse, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L 522.26 du code général de la Fonction Publique.

**Fait à ALTHEN DES PALUDS**  
**Le 25/01/2024**

Le Maire,  
Michel TERRISSE



